

Droit de successions immobilliers

Par sundy, le 23/05/2016 à 12:58

bj je suis la seule heritiere de ma tante sur son testament elle n avait pas d enfant, le notaire veut faire estimer les meubles et la maison , c est normal? si oui combien doit on a l etat? merci de votre reponse